

***Recherche et espace public démocratique***

Engagement(s) et intervention au CRIDA

***Jean-François Marchat***

***2001***

***Engagement(s) et intervention au CRIDA :  
recherche et espace public démocratique***

***Jean-François Marchat\****

***2001***

\* Maître de conférences à l'Université de Limoges, membre associé du LSCI (équipe CRIDA)



## *Sommaire*

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>5</b>
<b>ENGAGEMENT ET SCIENCES SOCIALES.....</b>	<b>5</b>
REPÈRES HISTORIQUES.....	6
LA QUESTION ACTUELLE.....	8
<b>SOCIOLOGUES AU CRIDA.....</b>	<b>10</b>
LA POSITION DU <b>CRIDA</b> DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.....	10
LA QUESTION DE L'ÉMERGENCE DE « SAVOIRS PERTINENTS » .....	11
L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE SOCIALE ET DU CONTEXTE POLITIQUE.....	15
<b>LES MÉTHODES D'INTERVENTION DU CRIDA.....</b>	<b>17</b>
TROIS INTERVENTIONS.....	17
CONDITIONS MÉTHODOLOGIQUES DES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES DU <b>CRIDA</b> .....	18
<b>REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>23</b>

## Résumé

*Cet article est une contribution à la réflexion autour de la question de « l'engagement du sociologue ». Il traite du problème à partir de la mobilisation d'une équipe de recherche : le Centre de Recherche et d'intervention sur la démocratie et l'autonomie (équipe du Laboratoire de sociologie du changement des institutions du CNRS)<sup>1</sup> développe, depuis près de vingt ans, des travaux de sociologie économique et des interventions centrées sur l'analyse et le développement de formes démocratisées d'activités.*

*Il reprend d'abord la question de l'engagement en posant quelques repères d'une périodisation de cette notion dans ses rapports à la sociologie ; il présente ensuite l'expérience du CRIDA du point de vue de la forme d'investissement de la recherche, du métier de sociologue et des relations que ses chercheurs entretiennent avec leur « terrain » ; enfin, il présente les méthodes d'intervention ainsi générées et qui renouvellent sensiblement la problématique de « l'engagement ».*

*Ce texte a été produit à l'occasion de trois séances du séminaire méthodologique animé par l'auteur de mai à septembre 2000, séminaire auquel ont participé les chercheurs permanents du CRIDA (Elisabetta Bucolo, Bernard Eme, Laurent Fraisse Laurent Gardin, Jacques Gautrat, Marie-France Gounouf, Jean-Louis Laville, qui le dirige) qui ont procédé à une lecture critique particulièrement utile et stimulante de sa version initiale.*

Le débat sur « l'engagement du sociologue », tel qu'il a été abordé dans la revue *Sociologie du travail* en 1999 et 2000 réactive, comme plusieurs auteurs l'ont remarqué, une question très disputée pendant les années 60 : à l'injonction sartrienne du « devoir » d'engagement politique, conforme à la tradition de l'« intellectuel », par définition engagé<sup>2</sup>, s'opposaient alors deux positions aux conséquences épistémologiques lourdes : celle des héritiers d'un positivisme soucieux de préserver la « recherche de la vérité » de toute subordination aux pouvoirs et aux croyances ; celle des tenants du marxisme d'Antonio Gramsci, récusant toute possibilité de retrait à cette catégorie, dans une société de classes au sein de laquelle il fallait choisir de devenir un « intellectuel organique » (d'Etat ou de parti) ou un « intellectuel engagé » (dans la critique sociale).

### Engagement et sciences sociales.

Sans doute, les termes de ce débat apparaissent-ils désormais totalement dépassés, l'impression étant qu'au fil des décennies qui suivirent, leur objet même sembla perdre tout son intérêt. A la fin des années 80, la presse le réactiva, le temps d'un été, s'interrogeant sur la disparition des maîtres à penser et « le silence des intellectuels » dans un pays où ils semblaient avoir perdu toute initiative critique. Cette campagne fit long feu : on remarqua qu'ils étaient nombreux à avoir, justement, répondu aux sollicitations du nouveau pouvoir socialiste en investissant les fonctions de conseillers dans les rouages de l'appareil gouvernemental ; on leur concéda l'excuse d'avoir peut être été un peu naïfs mais de bonne volonté ; on leur demanda de reprendre plus sérieusement leurs travaux de recherche. Voyait-on à l'époque à quel point, le rôle des intellectuels

<sup>1</sup> Le LSCI a été fondé par Renaud Sainsaulieu qui le co-dirige avec Jean-Louis Laville.

<sup>2</sup> J.T. Godbout remarque que les intellectuels comprennent les sociologues et « jouent un rôle unique en France, celui que jouent ailleurs les grands reporters, les journalistes etc ». Faut-il rappeler que cette « catégorie » a très précisément été constituée à l'occasion de l'Affaire Dreyfus, avec la publication du « manifeste des intellectuels », en 1898, dans *L'Aurore* ?

posait problème à l'Est ? Sans doute, la lutte des dissidents fut-elle déterminante pour précipiter le processus de décomposition du système soviétique. Mais, pour l'infime minorité qui s'y est sacrifiée, comment oublier l'action terrifiante jouée par l'intelligentsia, et le soutien dont elle bénéficia systématiquement de la part des instances de recherche internationales ? Le bilan de « l'avenir d'une illusion » est à peine ébauché. Il faudra aller plus loin dans l'anamnèse de ses effets les plus directement sociaux et épistémologiques, pour mieux comprendre comment la science a pu s'engager ainsi massivement dans l'une des expériences les plus tragiques de l'histoire.

### *Repères historiques*

Tout nous invite ainsi à aborder la question de l'engagement du sociologue en termes volontaristes, moraux, alors que leur genèse, en France du moins, montre qu'elle est épistémologiquement constitutive de la formation du champ des sciences sociales. Dans les désordres féconds de la Révolution, la place et le rôle des savants sont l'objet de violentes controverses au cours desquelles les positions de Condorcet tranchent par leur cohérence politique et épistémologique : la République doit favoriser l'essor de la Raison qui, elle-même est au principe de la citoyenneté républicaine. Les Sociétés savantes et les Académies doivent être libres, indépendantes et distantes des pouvoirs de l'Etat comme de ceux de l'Eglise ; délivrées des préoccupations de la Société civile, elles joueront pleinement leur rôle attendu de vecteur d'émancipation et de libération du citoyen dans la mesure où elles seront elles-mêmes protégées par l'Etat. C'est que la science et l'instruction, dont elle détermine les contenus, sont pensées par Condorcet comme un contre-pouvoir ; pas plus que l'école, elle n'est une affaire de « société civile » parce qu'elle renvoie à l'exercice des libertés publiques, libertés nécessaires à l'exercice de la souveraineté par le peuple<sup>3</sup> : le principe philosophique de Rationalité, issu des Lumières, se traduit politiquement par le fait que la Loi est l'expression de la raison commune, ce qui, implique que le respect et la protection des Lumières soient garantis constitutionnellement.

Cette perspective, tracée dans le projet (sans lendemains) de Constitution de l'auteur de *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dissocie donc la recherche et l'action tout en leur assignant le but commun d'oeuvrer pour la réalisation des Lumières et de l'Humanité. L'« autorité » (de la science) et le « pouvoir » (de la représentation nationale) se confortent mutuellement sans pour autant user ni des mêmes moyens, ni des mêmes compétences. C'est cependant à la science que doit revenir, *in fine*, la capacité d'apaiser le débat public : en proposant d'appliquer les mathématiques aux sciences morales et politiques, Condorcet postule d'une possible rationalisation des prises de décision et assigne ainsi un rôle fondamentalement politique à l'espace épistémologique nouveau qu'il construit.

Sans entrer dans le détail d'une aventure qui marquera tout le siècle suivant, et dont je pense que la culture professionnelle des sociologues a gardé une certaine mémoire, il suffirait sans doute de rappeler deux faits qui situent bien les termes du débat ancien de « l'engagement du sociologue ».

Le premier concerne le regret que l'on attribue à Bonaparte, en août 1799 alors qu'il quitte l'expédition d'Egypte, d'avoir choisi « de marcher sur les traces d'Alexandre plutôt que sur celles de Newton »<sup>4</sup>. Monge lui ayant rappelé la remarque de Lagrange selon laquelle « nul n'atteindra à la gloire de Newton, il n'y avait qu'un monde à découvrir », Bonaparte lui aurait répondu : « et le monde des détails ! », faisant ainsi allusion aux « sciences du détail » auxquelles participent les sciences morales et politiques dans la terminologie de l'époque. Or, ces sciences morales et politiques (lieu d'une première institutionnalisation des sciences sociales) ont leur Académie depuis 1795 et Bonaparte lui-même y siège depuis 1797 : il participe du groupe

---

<sup>3</sup> Cette analyse est développée par C. Coutel et C. Kintzler dans leur présentation des *Cinq mémoires sur l'instruction publique* de Condorcet (Paris, GF-Flammarion, 1994)

<sup>4</sup> Selon Geoffroy Saint-Hilaire, dans ses *Notions synthétiques, historiques et physiologiques de philosophie naturelle* (1838) cité par J. M. Drouin, « Calculs et circonstances : portée et limites de l'oeuvre des savants », Muséum National d'Histoire Naturelle, *Les savants en Egypte*, Paris, Nathan, 1998.

des Idéologues qui doivent beaucoup à l'oeuvre de Condorcet qu'ils lisent attentivement. La suite de l'histoire est peut être mieux connue : Bonaparte devient premier consul le 10 novembre 1799 ; en 1803 il réorganise l'Institut et dissout l'Académie des Sciences Morales et Politiques ...

Le second fait peut apparaître comme l'alternative utopique proposée par Claude-Henri Saint-Simon pour établir un régime favorable à « la classe la plus pauvre et la plus nombreuse », régime rompant avec le despotisme sans pour autant sombrer dans les violences générées, depuis 1789, par les tentatives d'institution de la démocratie : l'utopie « organisationnelle » de Saint Simon n'a pas d'autre sens que de proposer l'instauration d'un système confiant la « direction des affaires publiques » aux « hommes possédant un talent transcendant à s'élever au premier rang, quelle que soit la position dans laquelle le hasard de la naissance les ait placés »<sup>5</sup> : si les « industriels » producteurs des richesses économiques finissent par monopoliser le pouvoir dans les divers systèmes qu'il propose, les artistes et les savants y occupent toujours une place centrale. Les postérités saint-simoniennes, si diversifiées, nombreuses et créatives, ont, en France, trouvé de nombreuses applications, sans doute partielles mais souvent efficaces, de ce modèle. Elles se sont pleinement exprimées non seulement dans les projets des « réformateurs sociaux » des années 1820-1850, mais aussi dans les réalisations effectives des cadres de l'industrie, de la banque, de l'Etat sous le second empire. Conseillers du Prince souvent engagés dans l'action, les « ingénieurs sociaux » développeront leurs interventions alors même que le monde des savants reste étroitement surveillé<sup>6</sup>.

La fondation de l'Université « moderne », dans les années allant de 1877 (pour l'apparition de l'étudiant) à 1885 (pour le décret réorganisant les facultés et leur attribuant la liberté de définir les programmes), exprime, comme l'a bien souligné Antoine Prost<sup>7</sup> une « idée philosophique de la science » qui la fonde en système promis à une unification finale globale, très clairement détaché de la commande sociale. C'est justement à ce titre que l'autonomie lui est concédée.

Les principes épistémologiques de l'expérimentalisme positiviste viennent très directement conforter cette orientation. Plus encore que les *Règles de la méthode sociologique* (1895) c'est sans doute le cours prononcé par Emile Durkheim, à la Sorbonne, en 1913-1914 et restitué d'après des notes d'étudiants par Armand Cuvillier, *Pragmatisme et sociologie*<sup>8</sup>, qu'il faut reprendre pour mesurer l'enjeu de la question. L'opposition d'E. Durkheim à l'utilitarisme logique du pragmatisme, présenté comme une « tournure d'esprit », « une attitude générale » est justifiée par le fait que cette théorie relativise la vérité en la définissant du seul point de vue de son efficacité<sup>9</sup>, identifie les idées aux choses, intègre la pensée comme élément du réel et gomme ainsi « l'abîme épistémologique » dont elle conteste la pertinence. Ce faisant, elle apparaît à E. Durkheim comme « allant au rebours de toutes les traditions françaises ». Elle est la négation de tout savoir par le schéma même de « la logique de la science »<sup>10</sup> qu'elle propose : nous pensons parce que nous vivons une situation de déstabilisation qui plonge nos croyances dans l'incertitude ; ce déficit de croyance s'exprime dans l'action même qu'elle génère et dont il engendre le caractère spécifique tant du point de vue de l'action même que de la pensée qui lui est attachée. Ce mouvement produit une nouvelle croyance, se meut en habitude et restabilise la situation. E. Durkheim commente ici essentiellement la position de Charles Sanders

---

<sup>5</sup> Suite à la brochure des Bourbons et des Stuarts (24 janvier 1822), citée par J. Dautry dans *Saint Simon, Textes choisis*, Paris, les éditions sociales, 1969.

<sup>6</sup> Question d'ailleurs récurrente : en 1966, la réforme de C. Fouchet, qui contribuera pour beaucoup à l'exaspération du milieu universitaire, restructure l'enseignement supérieur en réorganisant cycles, programmes et examens méticuleusement. C. Allègre, dans *L'Age des savoirs* (Gallimard, 1993) considère que le retard scientifique dans certains domaines est la conséquence de cette mesure qui aurait conduit à ce que certaines connaissances nouvelles ne soient pas enseignées ; la Réforme Savary devait rendre leur autonomie aux enseignants-chercheurs mais (ce qu'on a peu remarqué), elle a mis un terme au monopole universitaire de la collation des grades, monopole qui concrétisait le pouvoir de cette institution et qui est désormais repris en main par l'Etat.

<sup>7</sup> *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.

<sup>8</sup> Paris, Vrin, 1981.

<sup>9</sup> Je rappelle que c'est ici la lecture de Durkheim -retranscrite par Cuvillier- que je paraphrase.

<sup>10</sup> Titre français d'un article de Peirce, publié en janvier 1879 dans la Revue de Philosophie.

Peirce. Il ne cache pas une grande considération pour John Dewey en qui il reconnaît un « logicien rigoureux ». Celui-ci, en 1938, reprendra les thèses de C. S. Peirce pour élaborer une théorie de l'enquête<sup>11</sup> que l'on peut effectivement lire comme une réfutation de l'épistémologie : tout en veillant à écarter toute approche subjectiviste, John Dewey situe le réel dans la relation entretenue entre le sujet et l'objet de la connaissance (qu'elle soit pratique ou scientifique, le problème lui apparaît identique), le processus même de l'enquête diligentée afin de résoudre la tension générée par l'instauration d'une « situation indéterminée ». Le réel n'est donc à chercher ni dans le sujet, ni dans l'objet mais dans leur « interaction » ou leur « transaction ».

Le pragmatisme affiche ainsi une position qui rend superflue tout questionnement relatif à l'engagement : l'engagement est, en quelque sorte constitutif de la situation, ce ne saurait être un choix récusable. Une telle position constitue, comme Emile Durkheim l'annonce avec véhémence une menace directe pour le cartésianisme qui caractérise notre identité nationale. Et c'est au titre d'une certaine conception du réel et de la vérité qu'il procède à une récusation sans appel.

### *La question actuelle*

Aujourd'hui sans doute l'ensemble de ces éléments de débats, dont la genèse plonge dans des contextes socio-historiques et cognitifs divers, nourrissent notre imaginaire sociologique. L'émergence du sujet démocratique des Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, les utopies quarante-huitardes de la deuxième République, les réalisations technocratiques du second empire, le repli de la recherche dans la neutralité positiviste (et son complément fondateur de « l'intellectuel engagé ») de l'Université moderne, l'adhésion aux militantismes des lendemains de la seconde guerre mondiale... contribuent à fonder les partis que nous prenons pour la science et pour l'action.

En première approche, on pourrait identifier trois modalités différentes de poser la question de l'engagement dans la communauté sociologique actuelle.

Certains de ses membres semblent inscrire très naturellement leur démarche dans le cadre d'une division du travail qui peut faire l'objet de leurs investigations mais dont ils n'entendent pas interroger les effets sur leur production : celle-ci place le chercheur et le politique dans deux sphères de l'action distinctes, inconciliables, étrangères au point de n'interférer nullement. Cette position invite au repli par rapport à l'engagement, mais elle peut ne pas lui être hostile.

Un second type de positionnement est adopté par les chercheurs qui considèrent que leur démarche suppose la mise en place d'une « veille » méthodologique constante. Ils tirent la conséquence des observations d'Heisenberg concernant les relations d'incertitude générées par le dispositif expérimental mis en place par le chercheur : ce qui est apparu dans le domaine de la physique quantique (les effets de l'interaction de l'objet quantique et du dispositif de mesure) ne saurait être absent des travaux engagés dans les sciences sociales. Les résultats de toute recherche, fut elle inscrite dans les règles de « l'expérimentation différée » ou de la sociologie standard doivent être appréciés en fonction des effets générés par le dispositif mis en place, le contexte cognitif, historique et sociologique de leurs découvertes. Dans cette perspective, les « sciences studies » proposent des apports importants : qui permettent un approfondissement du travail d'objectivation qui n'est pas antinomique avec des formes d'engagement politiques ou sociales que le sociologue professionnel peut d'autant mieux fréquenter qu'il dispose d'un système de « veille méthodologique » rigoureux.

Un troisième type de démarche caractérise ceux qui tiennent l'analyse des interactions qu'ils entretiennent avec le « terrain » pour essentielles. Le complémentarisme de Georges Devereux<sup>12</sup>, invitant l'ethnologue à procéder, comme le psychanalyste, à l'analyse du « contre-transfert », a représenté une étape importante

<sup>11</sup> *Logique, la théorie de l'enquête*, 2<sup>e</sup> édition française et introduction de G. Deledalle, Paris, PUF, 1993.

<sup>12</sup> *De l'Angoisse à la méthode*, Paris, Flammarion, 1980.

dans la prise en compte de cette dimension (inconsciente) de « l'engagement » du chercheur en tant que sujet de l'inconscient. Comme l'analyse Jean-Pierre Olivier de Sardan dans un article récent de la *Revue Française de Sociologie*<sup>13</sup>, le concept d'implication est travaillé depuis les années 80 par de nombreux auteurs. Il est constitué, par certains courants théoriques, en nouveau paradigme des sciences anthropo-sociales. Héritière de la critique du rôle conservateur de la science, la notion d'implication invite d'abord le chercheur à expliciter ses engagements sociaux et politiques, avant de devenir l'enjeu d'une nécessaire analyse de l'ensemble des éléments constitutifs de son rapport à l'objet de recherche.<sup>14</sup>

Le CRIDA (Centre de recherche et d'intervention sur la démocratie et l'autonomie) trouve de nombreuses affinités avec les deux dernières propositions que je viens de présenter sommairement. Cependant, il n'est totalement identifiable ni à l'un ni à l'autre et c'est à partir de deux points de vue que je voudrais à présent montrer en quoi sa position affirme une certaine singularité : je présenterai d'abord le CRIDA en le situant dans le contexte actuel de la profession de sociologue. On verra que le fait qu'il constitue un collectif de recherche et d'intervention constitue un trait spécifique qui déplace les termes du débat sur l'engagement, abordé jusqu'ici sous un angle individuel. J'exposerai très concrètement ensuite les modalités méthodologiques de ses interventions qui constituent un aspect important de son travail.

---

<sup>13</sup> « Le je méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain », *Revue Française de Sociologie*, juillet-septembre 2000.

<sup>14</sup> Sur cette question, cf Guiller, D, Samson, D, “ implication : des discours d'hier aux pratiques d'aujourd'hui ”, dans *Les cahiers de l'implication* (1), Saint Denis, LRAI, Université de Paris VIII, hiver 1997-98.

## Sociologues au CRIDA.

Renaud Sainsaulieu a proposé, en 1988, une analyse de « la profession de sociologue en France »<sup>15</sup> qui expliquait la très importante augmentation de ses effectifs depuis la Libération par trois phénomènes : l'évolution des pratiques professionnelles, celle des savoirs théoriques et celle de la demande sociale.

Je crois utile de montrer à présent comment le CRIDA se situe par rapport à ces trois évolutions depuis sa création.

### *La position du CRIDA dans l'évolution des pratiques professionnelles.*

Toute la spécificité du CRIDA pourrait être déclinée à partir du type de pratique professionnelle qu'il met en place depuis sa création. Je crois important de souligner ce point qui participe totalement des bases à partir desquelles l'équipe conduit son travail d'intervention et de recherche.

Historiquement, le CRIDA est issu de la réunion, au sein du laboratoire du CNRS qu'est le Laboratoire de Sociologie du Changement Institutionnel (LSCI), de certains membres de deux « collectifs » intégrés à la Maison des Sciences de l'Homme au début des années 80 : « Média-Autonomie-Développement » (M.A.D) et le Centre International de Coordination des Recherches sur l'Autogestion (CICRA). Ces deux structures légères avaient plusieurs points communs : un certain intérêt pour « l'innovation », plutôt dans le domaine de la démocratie dans le développement local préfigurant la régionalisation de 1982, pour ce qui était de M.A.D. ; plutôt dans le domaine de la démocratie dans les entreprises et l'expérimentation sociale, pour ce qui était du C.I.C.R.A.<sup>16</sup>. En second lieu, elles participaient, chacune à leur façon, d'un type d'initiative impulsé au cours de la période allant de l'après 1968 au début des années 80 : les collectifs de travail (Corpet, 1982 ; Corpet, Hersent, Laville, 1986).

Une brève histoire des « collectifs » montrerait comment ils ont existé dans diverses sphères de la production et, particulièrement pour ce qui nous intéresse ici, dans la plupart des métiers exercés en profession libérale. Renaud Sainsaulieu, dans son analyse de l'évolution de la profession de sociologue, montre bien que la toute première génération avait été marquée par l'engagement dans la résistance et le militantisme politique. La génération qui entre dans la profession après la crise, lui apparaît porteuse d'une « conception moins idéologique et plus opératoire ». Pour une petite fraction de cette génération, cependant, c'est une autre forme de militantisme qui s'exprime. En effet, à la fin des années 60 et jusque dans le milieu des années 70, le militantisme s'investit dans des collectifs de professionnels agissant dans une perspective politique, au sens classique du terme. Ils initient la création de lieux d'accueil, d'écoute et de prise en charge de certains problèmes sociaux avec la volonté d'opposer une conception « critique » aux modalités habituelles de pratique de l'expertise. Le « secours rouge » se pose en alternative gauchiste à toutes les formes « bourgeoises » d'intervention, qu'il s'agisse des pratiques des travailleurs sociaux comme de celles des organisations associatives. *Défense Active*, que crée Félix Guattari aux lendemains de mai 1968, se propose d'engager une action institutionnaliste de socialisation des savoirs et d'analyse des situations : les professionnels de la santé, de la justice, de la psychiatrie, de l'éducation, de l'architecture... poursuivent ainsi le travail engagé par les divers groupes de la FGERI<sup>17</sup>.

Les années 70, marquées par un certain renouveau des initiatives associatives s'achèvent avec l'émergence des « boutiques » de droit et de gestion (plus tard : de logement) et la constitution de plusieurs bureaux d'études sous des formes juridiques diverses (associations, coopératives) manifestant une sensibilité aux

<sup>15</sup> Dans H. Mendras et M. Verret, *Les champs de la sociologie française*, Paris, A. Colin, 1988.

<sup>16</sup> Celui-ci, dirigé par Y. Bourdet, étant associé à la revue *Autogestions* dont le Comité de Rédaction comprenait alors plusieurs des futurs membres du CRIDA.

<sup>17</sup> Fédération des Groupes d'Etudes et de Recherches Institutionnelles qui devait éclater et laisser place à la création du Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches Institutionnelles.

problématiques de l'économie sociale mais revendiquant surtout des modalités d'organisation internes démocratiques et égalitaires (Marchat, 1987). On peut voir dans ces créations une réponse aux problèmes de l'emploi que rencontrent certains jeunes diplômés, mais elles témoignent aussi du désir de « travailler autrement » (pour reprendre le titre d'un numéro spécial de la revue... *Autrement* qui joue alors un rôle fédérateur certain).

Le CRIDA cherche sa voie dans ce type de pratique qui vise, en son cas, à créer des conditions de travail satisfaisantes du point de vue des relations de pouvoir et d'argent, mais qui parvient aussi, de ce fait, à instaurer très naturellement des relations de confiance avec les « terrains » qu'il choisira d'investir. D'une certaine façon, « l'engagement organisationnel interne du CRIDA » place celui-ci dans une culture commune aux « collectifs de travail » qu'il est appelé à rencontrer. Rétrospectivement, lorsqu'on se souvient de la première intervention (que je décrirai plus loin méthodologiquement) réalisée par le CICRA, on est frappé de constater que quelques-uns des intervenants vivaient des conditions de précarité professionnelles identiques à celles des groupes qui les avaient sollicités. Dans une acception classique de l'exercice du métier de sociologue, une telle situation peut être considérée comme excessivement problématique. La plupart des apports essentiels de la sociologie de l'Ecole de Chicago sont dûs, au contraire, à cette connaissance très fine des milieux et de leur vécu : Becker n'aurait pas écrit *Outsiders* sans avoir été musicien de jazz, Anderson n'aurait pu investir le monde des Hobos sans en avoir lui-même été membre ...

Du point de vue du contenu des pratiques professionnelles, le CICRA et MAD étaient deux structures financées par les commandes d'intervention, de formation et de conseil que leur adressaient des administrations ou des collectivités territoriales. A ce titre, elles couvraient l'ensemble des trois spécialisations que Renaud Sainsaulieu identifie chez les « praticiens de l'action » que sont les sociologues exerçant hors des universités ou des institutions de recherche<sup>18</sup>, à savoir : les études sociologiques (supposant « l'élaboration négociée d'une problématique sociologique »), la formation et le conseil pour la « gestion du changement ». L'originalité du CRIDA sera d'envisager ces trois types de prestation comme devant être imbriquées afin de permettre la réalisation de recherches largement appuyées sur une action d'intervention visant à accompagner des projets de services de proximité. Cependant, il sera finalement nécessaire de créer une association spécifiquement chargée de cet accompagnement, l'Agence pour le développement des services de proximité (ADSP), les pratiques scientifiques (d'une part) et opérationnelles (d'autre part) n'étant pas reconnues institutionnellement comme pouvant participer d'une même dynamique. Sans l'interaction continue du CRIDA et de l'ADSP, le projet global du Centre de Recherche et d'intervention pour la démocratie et l'autonomie serait, aujourd'hui, profondément compromis.

Avec la constitution du CRIDA, en 1984-85, le processus de légitimation scientifique s'affirmait, invitant son équipe à resserrer ses démarches et ses problématiques dans un cadre théorique dont la cohérence est généralement attendue, par la cité scientifique, de l'unité d'objet et de l'arrimage à un unique champ épistémologique.

### ***La question de l'émergence de « savoirs pertinents »***

La question de l'émergence de savoirs pertinents constitue, justement, la seconde caractéristique de l'évolution de « la profession de sociologue en France » telle que Renaud Sainsaulieu la décrit dans sa contribution de 1988. Caractéristique à propos de laquelle il s'interroge : n'est-ce justement pas en raison d'une certaine défaillance en ce domaine que les sociologues, malgré le temps écoulé, leur nombre et le dynamisme des associations dans lesquelles ils se retrouvent, constituent toujours un groupe relativement marginalisé en France ? Parvenir à « la constitution plurielle d'un même savoir sociologique » représente à ses yeux un objectif essentiel qui pourrait être atteint en associant la recherche, l'enseignement et les applications pratiques dans une même dynamique. En d'autres termes : les sociologues devraient définitivement sortir du travail purement théorique qu'ils avaient été conduits à faire, dans les années 60 afin de conquérir, de haute lutte, les premiers postes d'enseignants et de chercheurs<sup>19</sup>, prendre acte du fait que la

<sup>18</sup> Soit sept à huit cents personnes, environ, en 1988 (la moitié de l'ensemble des sociologues).

<sup>19</sup> La licence de sociologie a été créée très tardivement en France : en 1958.

sociologie est désormais reconnue dans ses effets sociaux et chercher à réduire la distance qui sépare les « praticiens de l'action » des universitaires et membres de laboratoires. Pour ce faire, Renaud Sainsaulieu plaide pour la multiplication des « dispositifs souples » comme le sont ceux proposés par Michel Liu (pour la recherche-action) ou par Alain Touraine (pour l'intervention sociologique).

Cette synthèse dessine sans doute bien les lignes de force qui apparaissent à la fin des années 80 comme ayant travaillé le milieu depuis la Libération. Elle a l'avantage de percevoir celui-ci à partir des positions occupées professionnellement et indépendamment des appartenances à telle ou telle sensibilité théorique. Pourtant, le recul d'une dizaine d'années permet sans doute de nuancer ce paysage en interrogeant plus directement le contenu même des « savoirs pertinents ».

Dans la plupart des domaines de la sociologie (qu'il s'agisse de sociologie du travail, de l'entreprise, de l'école, de la culture...) les schémas dominants dans les années 50-60 procédaient soit d'une vision holiste du social (aussi bien à partir du néo-fonctionnalisme que du marxisme et de ses dérivés) soit de l'individualisme méthodologique. La critique politique et sociologique de la bureaucratie<sup>20</sup>, la théorie lewinienne de la dynamique des groupes<sup>21</sup> et l'application de la théorie des jeux à l'analyse des organisations<sup>22</sup>,

Le CRIDA a pu, comme je le préciserai plus loin, s'appuyer largement sur un héritage issu de la sociologie des organisations et des divers courants d'analyse des institutions. Mais le champ théorique qu'il travaille emprunte à beaucoup d'autres sources fécondes, en matière de production de « savoirs pertinents », au fil des vingt dernières années : la réédition, en 1983 de la traduction française de *La grande transformation*, de Karl Polanyi<sup>23</sup> a permis de découvrir un auteur puissant qui a su dégager les éléments essentiels d'une critique de l'idéologie libérale qui prône le déterminisme économique (Laville, 1992-c) ; l'œuvre de Pierre Legendre<sup>24</sup> apporte une contribution essentielle à l'analyse des institutions, abordées comme des « phénomènes de la vie » dans leur rapport à l'ordre généalogique ; Alain Caillé<sup>25</sup> et les chercheurs qu'il réunit autour de la Revue du M.A.U.S.S., proposent un retour à la prise en compte du don à partir duquel peuvent être repensées les relations sociales, selon une dynamique où la recherche de maximisation des gains ne peut constituer le vecteur fondateur du lien social et où, bien au contraire, intérêt et désintéressement fondent les relations réciproques ; le sociologue le plus influent aura sans doute été Jürgen Habermas dont la pensée fournit un cadre permettant de reconsidérer les conditions actuelles de constitution de l'espace public, les enjeux du débat démocratique (Eme, 1993). Sa théorie des systèmes et des mondes vécus constitue un cadre particulièrement heuristique pour penser les services de proximités et une économie solidaire à partir de la complexité de leurs imbrications.

La posture théorique qu'il revendique aujourd'hui l'implique un certain type de rapport aux acteurs sociaux et à la question de l'évolution des institutions.

Pour ce qui est des acteurs sociaux, le CRIDA rejoint les positions développées par l'interactionnisme symbolique qui tient chacun pour capable de produire ses analyses de la société et d'en tirer les conséquences : selon l'heureuse expression d'Arnold Garfinkel, l'acteur n'est pas un « idiot culturel », il

---

<sup>20</sup> Telle qu'elle sera développée par C. Castoriadis et la revue *Socialisme ou Barbarie* (1949-1965) et par E. Morin et la revue *Arguments* (1956-1962) : ces deux revues ont procédé à la republication de certains de leurs articles dans des volumes thématiques. Or, c'est justement par la question de la bureaucratie que l'une comme l'autre a engagé ce projet éditorial : *La bureaucratie, Arguments 1* est paru chez UGE en 1975 ; *La société bureaucratique - 1- les rapports de production en Russie* constitue le premier volume de la série « Socialisme ou barbarie » publié chez le même éditeur, en 1977.

<sup>21</sup> Intégrée par les psycho-sociologues dans les modalités d'intervention (cf. les travaux de l'ARIP, par exemple)

<sup>22</sup> A partir de laquelle M. Crozier et E. Friedberg élaborent leur propre théorie des organisations

<sup>23</sup> Paris, Gallimard, 1983.

<sup>24</sup> *L'inestimable objet de la transmission, étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 1985.

<sup>25</sup> Avec M. Godbout, *L'esprit du don*, Paris, la Découverte, 1992

doit être tenu pour « sociologue à l'état pratique ». Aussi peut-on (et doit-on) bénéficier des analyses qu'il produit, avec ses propres moyens conceptuels et les mettre en débat. Sans doute les chercheurs procèdent à une reformulation théorique, comme le rappelle Michel Callon<sup>26</sup>. Ils n'ont pas pour autant vocation à se substituer -même avec les meilleures intentions qui soient- à l'expression des acteurs. Le CRIDA ne vise pas à devenir « la voix des sans voix », pas plus qu'il ne souhaite s'effacer du débat : s'agit plutôt de pouvoir participer à la production d'une nouvelle intelligibilité des situations et ce, de deux façons. D'une part en poursuivant le travail de recherche dont c'est la vocation ; d'autre part, en contribuant à l'élargissement du débat public. Cet élargissement est envisagé tant du point de vue de la mise en débat de nouvelles questions que de son ouverture à la participation d'une population qui en est largement exclue aujourd'hui. Il s'agit donc « d'ouvrir la voie aux sans voix ». Le déficit de débat public s'explique autant du fait du système représentatif de la démocratie politique et sociale, que par l'exclusion du monde du travail dont une part importante de la population est victime.

Pour le CRIDA, l'institution n'est réductible ni à l'organisation (comme ensemble de règles et de normes mises en œuvre dans un même espace de production de biens ou de services, publics ou privés) ni à l'établissement (lieu concret au sein duquel tout ou partie d'une organisation se déploie) ni à un ensemble de règles juridiquement établies.

Les approches qui poursuivent leur effort d'intelligibilité de la réalité sociale à partir de ces définitions rencontrent des difficultés qui conduisent souvent à des impasses en raison des bouleversements engagés aussi bien dans le monde du travail (où la notion même d'entreprise est devenue problématique) que dans celui des organismes sociaux et économiques.

L'institution dont nous parlons ici reprend en partie les caractéristiques développées par Cornélius Castoriadis puis René Lourau. Castoriadis définissait l'institution dans la perspective d'une théorie et d'un projet révolutionnaires<sup>27</sup> en rupture avec le modèle étatique soviétique procédant d'une lecture de Karl Marx qui postulait la surdétermination du politique par l'économique. Les notions d'imaginaire créatif et d'imaginaire leurrant restent associées à cette approche sociale-historique de l'institution. R. Lourau devait ensuite montrer le caractère dialectique du concept d'institution et analyser l'institutionnalisation comme processus d'intégration de l'instituant à la forme étatique agissant selon le principe d'« équivalence (institutionnelle) élargie »<sup>28</sup>. Ce faisant, il a en quelque sorte délivré l'institution de son carcan concret et matériel, de sa dépendance groupale en tant qu'« ensemble pratique » : L'institution traverse les réalités concrètes et sa phénoménologie s'exprime dans des substrats sociaux diversifiés. La socialanalyse, voie royale d'une lecture de l'institution par ceux-là mêmes qui participent d'une même forme sociale, se déroule dans le cadre restreint d'un espace de sociabilité permettant le regroupement en assemblées générales. On comprend dès lors la confusion récurrente entretenue entre « institution » et « établissement » (au grand dam des institutionnalistes) par des lecteurs peu attentifs.

---

<sup>26</sup> Dans sa contribution au présent débat, « ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail* (41), 1999.

<sup>27</sup> *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975 (recueil de textes publiés dans les années 60).

<sup>28</sup> La question reste ouverte de savoir jusqu'à quel point ce principe de reproduction intervient. A l'évidence il ne peut constituer un invariant historique, puisque l'Etat n'a pas existé de toute éternité. On peut donc penser qu'un « instituant » présidera à sa disparition. Entre-temps, un phénomène qui relève de la longue durée et où les transformations semblent souvent relever plus du déplacement (déplacement des formes d'exploitation, par exemple, non seulement à la faveur de la mondialisation actuelle mais déjà, à la fin du XIXe siècle, lorsque les Etats providence se mettent en place, conjointement à l'avancée impérialiste européenne) que de la transformation profonde. Dans ce domaine, les constats du CRIDA, après vingt ans d'intervention doivent être nuancés : le processus de déclin des formes traditionnelles de bénévolat (phénomène souligné par J. Gautrat : plus nous intervenons, plus les bénévoles sont intégrés aux institutions) tend à conforter l'analyse louraldienne. Cependant, un retour d'information sur ce que sont devenus les acteurs accompagnés dans leurs entreprises voici cinq, dix, vingt ans, permettrait peut être de mesurer l'impact qu'a pu avoir, dans leur cheminement propre -et donc dans leur sociabilité immédiate) le type d'aventure à laquelle ils ont été associés.

René Lourau<sup>29</sup>, à l'occasion de l'une de ses dernières interventions (à l'Hôpital d'Armentières), explora longuement l'évolution des *interférences institutionnelles* dont l'espace psychiatrique est le théâtre et l'enjeu. En substituant cette notion d'interférence à celle de partenariat, il visait à clarifier le débat dans deux directions :

- du point de vue des réalités « organisationnelles », il dénonçait ainsi l'illusion conduisant, depuis une vingtaine d'années, à croire que les organisations étaient constituées jusqu'à présent en espaces bureaucratiques cloisonnés, indépendants les uns des autres et indépendants de l'ensemble du tissu institutionnel. De ce fait, il dévoilait l'illusion moderniste du changement qu'entretient le discours partenarial.

- du point de vue des réalités épistémologiques, R. Lourau plaidait ainsi l'interférence des cadres de référence, tels qu'ils sont produits par les spécialisations professionnelles (celles de la science comprises).

Ces éléments constituent autant de moyens très opératoires pour aborder et travailler le champ institutionnel. Cependant, le CRIDA a pris une certaine distance avec la théorie de l'institutionnalisation, telle que René Lourau l'a développée. Dans *Le lapsus des intellectuels* (ouvrage fort à propos dans ce débat sur l'engagement du sociologue), en 1981, il écrit : « l'institutionnalisation, quasi synonyme de la *reproduction* dont use le vocabulaire marxiste, est le contenu politique de ladite reproduction : elle est négation de l'instituant par l'institué, refoulement du mouvement, du négatif, par les forces positives (au sens dialectique des termes, bien sûr, ndr)... par l'institutionnalisation, une forme nouvelle devient équivalente aux autres formes instituées... l'institutionnalisation... est fonction de l'échec de la prophétie, c'est à dire du projet révolutionnaire ». Le CRIDA ne partage pas cette conception de l'institutionnalisation. Non qu'il s'agisse de nier la puissance avec laquelle les formes établies tendent à réfréner la non moins grande puissance du « négatif » qui les travaille et les menace. Cependant, la « négation de la négation » que constitue l'institutionnalisation n'apparaît pas vouée à la pure reproduction. Historiquement, l'instauration du système démocratique ne peut être tenu pour la reproduction « équivalente » des formes sociales antérieures (ce qui serait le cas si la dynamique étatique avait toujours fonctionné comme le schéma louraldien tend à le penser). Il est certain que, si nous regardons les tendances générales des inégalités mondiales, la situation, économiquement parlant, ne fait qu'empirer : jamais les richesses n'ont été aussi importantes, jamais la démocratie n'a été aussi valorisée, jamais les masses en détresse n'ont été aussi nombreuses. C'est aussi ce que l'on constate dans les quartiers qui font l'objet des sollicitudes les plus appuyées de la part des pouvoirs publics. Pourtant, à l'échelle de quelques générations, la question de savoir si la tendance, sur le long terme, va vers une amélioration des conditions de vie (par exemple en ce qui concerne l'espérance de vie elle-même) n'appelle pas une réponse définitivement négative - même si l'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser (Yves Lacoste avait montré la complexité de cette question, voici quelques années). En outre, à l'échelle d'une expérience individuelle, la participation à une action collective constitue un acquis d'individuation que les suites de l'action entreprise ne peuvent annihiler.

Dans la perspective du CRIDA, l'institutionnalisation est un processus dont le devenir n'est pas univoque : il existe des « micro-événements » qui peuvent bouleverser un devenir et le projet démocratique constitue une perspective qui n'est pas dérisoire parce que tout ne se réduit pas ni aux conflits de pouvoir ni aux rivalités économiques.

Dès lors, qu'est-ce que mener un plan de recherche sur les services de proximité ? C'est changer de posture quant à ce qu'il convient d'examiner dans une situation marquée par ce que les hommes politiques et les instances administratives évaluent en termes de « déficits » : là où la plupart des sociologues voient du « déficit de lien social », du « déficit d'initiative sociale », du « déficit de compétences »... le CRIDA interroge toujours d'abord les processus dominants qui tiennent systématiquement pour non légitimes certaines formes de liens sociaux, certains types d'initiatives et qui disqualifient certaines compétences. Il ne

<sup>29</sup> *L'Analyse Institutionnelle*, Paris, ed. de Minuit, 1971

s'agit pas d'adopter une vision angélique à partir de laquelle tout ce qu'exprime une population victime d'une domination constante et pour laquelle l'humiliation est un sort quotidien, deviendrait miraculeusement porteuse de toutes les vertus. On sait aussi être « affreux, sale et méchant » dans la grande pauvreté matérielle et/ou affective ! Reste que, lorsqu'une dynamique collective s'engage qui vise à répondre à un besoin social, sa réussite ne peut être que le fruit de l'action de ces « usagers » là ; les difficultés -voire les obstacles- sont d'abord à repérer dans le contexte institutionnel dans lequel elle tente d'émerger et de s'institutionnaliser (Eme, 1991, Laville 1992-a-b)

Si, comme le pose le paradigme du CRIDA, aucune véritable démocratisation politique n'est possible sans démocratisation économique, le rôle du chercheur est bien de contribuer à un élargissement des espaces de débat public, aussi bien du point de vue des questions qui doivent y être abordées que des populations qui doivent y être associées. A l'inverse de la position adoptée par de nombreux sociologues, il n'est pas question d'abandonner la critique engagée, dans les années 60-70, à l'égard de l'Etat providence (Marchat, 2000). Sa crise actuelle ne devrait pas appeler au retour à une situation dont trop de caractéristiques étaient négatives pour qu'il se soit agi de simples dysfonctionnements passagers : la bureaucratisation, le mépris de l'utilisateur, son assujettissement ... sont autant d'éléments qui vont à l'encontre de la citoyenneté sociale qu'il était censé instaurer. C'est, par contre, un renouvellement de cette citoyenneté qu'il faut viser.

### ***L'évolution de la demande sociale et du contexte politique***

Ce qui a marqué le contexte politique dans lequel le CRIDA a engagé ses travaux tient bien sûr à ce qu'il se soit constitué en période de montée de la crise de l'Etat Providence, le pays étant gouverné par la gauche - ce qui, faut-il le rappeler, n'avait pas été le cas depuis un demi siècle !

La régionalisation et la constitution de l'Europe ont été, ensuite, deux données majeures : c'est à partir de là que les instances publiques, commanditaires d'intervention se sont diversifiées, l'Etat, les collectivités territoriales et la Communauté Européenne apparaissant désormais comme trois pôles avec lesquels il faut compter.

La crise économique a créé l'opportunité de pouvoir inscrire certaines demandes sociales, issues de groupes désireux de créer des structures de vie et de travail conformes à leurs attentes, dans le cadre de commandes publiques d'intervention adressées, initialement par la Délégation à l'emploi, à quelques équipes comme le CRIDA. Ces opportunités ont pu jouer à la marge des politiques de lutte contre le chômage, ce qui a constitué en retour, l'élément le plus lourd de leurs limites.

En effet, « l'engagement » du CRIDA vise moins à « restaurer le lien social » qu'à favoriser l'émergence de nouvelles formes de sociabilité dans les structures de production comme dans le reste de la vie sociale et culturelle.

Du fait qu'il parvenait à contractualiser avec des administrations, le CRIDA a d'abord dû compter avec des infléchissements plutôt étatistes ; mais il ne s'est jamais départi d'une perspective générale qui marque le paradigme auquel ses membres se réfèrent comme les principes fondateurs de son action et de sa recherche. On pourrait résumer l'orientation principale de cette action et de cette recherche comme étant centrée sur *les conditions d'émergence et d'institutionnalisation d'initiatives collectives qui visent à créer de nouveaux types de rapports économiques et sociaux*. Les modalités méthodologiques d'investigation de cet objet ont la particularité de s'être essentiellement appuyée sur une pratique de *l'accompagnement* de telles initiatives à la faveur *d'interventions*.

Rejoignant la position de Max Weber<sup>30</sup> en ce domaine, les chercheurs du CRIDA, ne croient la « neutralité axiologique » de la science ni possible, ni souhaitable du fait des choix éthiques incontournables que chacun doit effectuer. C'est la compréhension profonde des choix exprimés par les acteurs qui doit être

---

<sup>30</sup> Cf son " Essai sur le sens de la neutralité axiologique dans les sciences sociologiques et économiques (1917), trad. fr. dans *Essais sur la théorie de la connaissance*, Paris, Plon, 1965.

engagée et elle n'est possible qu'en participant d'une sensibilité critique commune à un niveau profond - quasiment existentiel - du fait que, d'un point de vue culturel et cognitif, voire même du point de vue de l'expression effective de ces choix, la distance se révèle souvent importante.

Les chercheurs du CRIDA font ainsi le constat de l'immense déséquilibre existant aujourd'hui dans la répartition des richesses. Une telle situation place la majeure partie de la population dans une position de dépendance incompatible avec la réalisation du projet de constitution du sujet démocratique. Le paradigme auquel ils se réfèrent, pourrait être formulé en ces termes : *l'idéologie économique actuelle participe d'une reproduction des inégalités que l'exercice de la démocratie peut seule permettre de combattre si cet exercice s'étend à une démocratisation de l'économie elle-même.*

## Les méthodes d'intervention du CRIDA.

Pour mieux expliciter comment, dans les faits, le CRIDA intègre l'engagement à sa pratique de recherche, je pense opportun de présenter ici trois moments de sa méthode d'intervention à partir de l'examen de trois actions menées au cours des dix-huit années passées : la première constitue son intervention fondatrice. Elle a eu lieu entre 1982 et 1985 ; la seconde participait d'une action d'expérimentation sociale importante (34 projets ont été suivis), elle date de 1990-91 ; la troisième a commencé en 1997 et concerne une pluralité d'initiatives dans la Région Nord-Pas de Calais.

Après avoir rapidement situé le contexte général, les objectifs et les conditions de réalisation de ces interventions, j'essaierai de montrer à partir de l'examen d'un certain nombre d'éléments méthodologiques mis en oeuvre, comment la problématique du CRIDA s'y est développée.

### *Trois interventions*

*1- au seuil des années 80 : la demande de légitimation d'un groupe squattant une caserne désaffectée en banlieue parisienne. (Corpet, Hersent, Laville, 1986)*

Le CAES est un groupe qui s'est constitué en 1981 en occupant des locaux particulièrement dégradés du fait des pillages de matériaux dont ils ont été l'objet depuis trois ans. Bien que ne disposant alors d'aucune garantie quant à leur possibilité d'y rester, les squatters engagent une réhabilitation des lieux : ils rétablissent l'arrivée d'eau et d'électricité, restaurent planchers et cloisons, aménagent une partie importante de l'espace afin d'ouvrir un café théâtre et des ateliers ; ils structurent certains locaux afin de les adapter à la vie communautaire qu'ils entendent développer. Pendant les étés 82 et 83, ils organisent des chantiers internationaux de jeunes -chantiers pour lesquels ils obtiennent une subvention. La demande initiale qu'ils adressent au CICRA vise un objectif précis : une assistance comptable ponctuelle leur permettant d'obtenir une subvention. Le CICRA refuse cette demande initiale et plaide la mise en oeuvre d'un accompagnement de longue durée. Le CAES sollicite alors la Mission Promotion de l'emploi du Ministère de la Solidarité Nationale qui marque son intérêt pour l'idée d'une action expérimentale. La négociation, ainsi engagée en octobre 82 (date à laquelle un projet est déposé à la Mission) aboutira à une convention... en janvier 1984. Parallèlement, le CICRA assiste le CAES dans plusieurs négociations, en particulier pour lui permettre d'obtenir un bail (en 1983) qui constitue le premier temps d'une légalisation de sa situation. Une trentaine de jeunes vivent régulièrement au CAES en 1985. Celui-ci constitue alors un pôle culturel non négligeable qui réussit à réguler ses relations au voisinage malgré un mode de vie original. Plusieurs projets d'activités feront l'objet de l'intervention du CICRA. Certaines d'entre elles existent toujours aujourd'hui.

*2- la création d'un service de proximité à partir de la mobilisation de jeunes maghrébins dans un quartier périphérique : un développement voulu par la Communauté Européenne (Marchat, 1996)*

En 1989, le CRIDA crée l'Agence pour le Développement des Services de Proximité. Cette association passe une convention avec le Fonds Social Européen afin de mettre en oeuvre un programme national d'expérimentation sociale, directement inspirée des travaux théoriques du CRIDA en matière de services de proximité. A ce titre, l'ADSP engage une vaste opération de repérage de projets : 34 seront ainsi identifiés sur une vingtaine de sites.

C'est à la faveur de cette dynamique qu'une petite association de jeunes maghrébins, la JAB (Jeunesse Active de la Bastide) trouve l'opportunité de formaliser puis de développer ses projets. Initialement, la JAB comprend une vingtaine d'adolescents (essentiellement d'origine marocaine) qui se plaignent de ne disposer d'aucune aide. Leur principale occupation consiste à jouer au football, ce qui les a conduit à solliciter le soutien de quelques commerçants et à réunir des fonds en organisant quelques fêtes. Ils considèrent que leur activité devrait être reconnue : elle limite la délinquance (de fait : le quartier est considéré comme ne posant pas de problème) et elle s'étendrait s'ils disposaient d'un local leur permettant, en particulier, de développer le réseau informel d'entraide qu'ils pratiquent déjà (aide scolaire, recherche de petits boulots).

L'ADSP met un certain temps à comprendre que la demande des jeunes de la JAB pourrait donner lieu à création d'un service de proximité. Elle parvient à ce que la ville, son CCAS et le Département constituent le support partenarial exigé du Fonds Social Européen pour inscrire l'action dans le cadre de l'expérimentation nationale.

La JAB obtient progressivement quelques moyens (financement d'un local qu'elle est invitée à construire en chantier-école, intégration à quelques actions de formation, Contrats Emploi-solidarité) qui lui permet de réaliser des projets sensiblement différents de ceux qu'elle aurait souhaités. Ces activités, qui, dans un premier temps, mobilisent une grande partie des jeunes du quartier, souffrent bientôt de la difficulté de renouvellement de ses animateurs. Après quelques années, la commune (qui a progressivement accentué ses exigences en matière d'évaluation des activités) reprend la gestion directe du lieu et embauche un professionnel.

*3- l'aide au développement d'une politique économique régionale : le cas du Nord Pas de Calais (Laville et alii, 1996 ; Gounouf, Gardin, 1997)*

En 1995, le CRIDA est contacté par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais. Dans un premier temps, un audit est demandé qui permet d'évaluer les conditions de mise en œuvre et les effets du dispositif de création d'emplois de services en faveur de la qualité de la vie et de la ville à Lille. Dans un second temps, le CRIDA est chargé d'élaborer des propositions pour la mise en place d'une politique régionale des services de proximité dans le Nord-Pas de Calais. Ceci débouche sur le vote de deux rapports présentés par trois de ses élus en novembre 1995 et en juillet 1996, rapports directement inspirés des recommandations de l'ADSP et du CRIDA et définissant la politique régionale de développement de ce secteur. Il s'en suivra plusieurs travaux : une étude visant à identifier « les points clefs de l'accompagnement et de la consolidation économique » des nouveaux emplois et nouveaux services créés à Lille (janvier 1999) ; une évaluation de la politique du Conseil Régional (en janvier 2000). Parallèlement, le CRIDA procède aussi à l'évaluation d'une formation des responsables de secteur du champ associatif de l'aide à domicile, secteur qui constitue l'un des principaux pôles de création d'emplois dans le cadre général de l'opération.

La rapide présentation de ces trois interventions apparaît témoigner d'une profonde redéfinition des travaux engagés par le CRIDA en près de vingt ans. On pourrait même se demander si la situation actuelle ne traduit pas un changement profond d'orientations et de méthodes. Je vais à présent essayer de montrer en quoi cette impression est justifiée, en quoi elle traduit une évolution directement liée à l'approfondissement des problématiques de cette équipe.

### ***Conditions méthodologiques des interventions institutionnelles du CRIDA***

Dans le rapport final de l'action engagée pour le CAES, Olivier Corpet, Madeleine Hersent et Jean Louis Laville insistent sur le fait qu'ils ont refusé, initialement, de définir précisément des modalités d'intervention dont il s'est agi, expliquent-ils, de préciser le contenu, en concertation avec les acteurs, étape par étape. C'est donc par la négative (ce qu'il faut éviter de faire) que la « méthode » entend alors s'inventer.

La position ainsi adoptée est courageuse : l'administration et la science ont horreur de l'indétermination. Elle ne sera comprise, d'ailleurs, que dans la mesure où il faudra près de deux ans pour signer une convention avec le financeur qui aura ainsi pris le temps de voir les premiers effets d'une action presque achevée au moment où l'administration elle-même s'y engage ! Un tel type de situation est quasiment constant : les négociations en vue d'obtenir le financement de ce type d'intervention sont toujours placées sous le signe d'une extrême lenteur, ce qui crée un pesant *climat d'incertitude*. Tout se passe comme s'il fallait que les acteurs prennent bien la mesure du caractère aléatoire de la décision administrative. La lenteur des procédures, justifiée par des impératifs de contrôle de l'usage des financements que chacun est prêt à comprendre, est très fortement aggravée par la multiplication des demandes de justification et par une série de contretemps dont il est souvent difficile de comprendre les causes mais qui conduit à alterner les phases d'espoir et d'abattement. Pour le CAES, le fait que le Ministère de la Solidarité soit seul à contractualiser

avec le CICRA ne limite en rien cette situation. Dans le cas de la JAB, comme de tous les dossiers montés pour l'expérimentation européenne, les retards sont identiques bien que les situations de contractualisation soient beaucoup plus complexes : dans chaque cas, il faut construire un « partenariat » qui implique une pluralité d'acteurs institutionnels. Pourtant, financièrement, la contribution des collectivités territoriales, particulièrement attendue, est symbolique : pour la JAB, le CCAS apporte 5 000 f. pour une action dont le coût total est de 120 000 f. La signature de son responsable interviendra pratiquement à la fin de l'opération !

Dans ces deux cas, la *commande*<sup>31</sup> est, en fait, passée par des instances institutionnelles peu informées du type de travail proposé par l'équipe intervenante et qu'il faut convaincre. Sans doute l'action initiale n'aurait elle jamais pu avoir lieu si, au sein même de la Mission Promotion de l'Emploi certains fonctionnaires n'avaient agi en « marginaux-séquents », en « inter-acteurs » ayant une certaine sympathie pour le type d'initiative dont le CAES était porteur ; de la même façon, les relations inter-personnelles de certains élus avec quelques médiateurs de l'opération de la JAB, finissent pas emporter la décision locale favorable à ce dossier qui bénéficie pourtant d'un soutien financier important de la part du Fonds social européen et du ralliement rapide de la Préfecture<sup>32</sup>. De telles conditions montrent que, sans le recours à un maillage en fait assez dense de relais relationnels, la *demande* d'acteurs locaux isolés, avaient toutes chances de ne jamais aboutir.

Le contexte du Nord-Pas de Calais est sensiblement différent, si l'on se place du point de vue du jeu de conventions signées à partir de 1995. La situation générale a profondément changé : la Régionalisation, à peine engagée en 1982, est devenue une réalité ; une notion s'est imposée (pour le meilleur... et non sans ambiguïté !) dans le vocabulaire politico-médiatique, celle de *services de proximité*, notion qui n'existe pas en 1982 et que le CRIDA conceptualise à partir des années 83-84 ; à la fin des années 80, une certaine incompréhension persiste quant à la signification qu'il faut donner à cette terminologie qui est devenue usuelle -c'est à dire aussi fédérative que polysémique, ce qui pose d'autres types de problèmes... Cependant, l'élément principal qui modifie profondément le contexte d'intervention dans le Nord Pas de Calais, tient à ce que, cette fois-ci, une part de la demande provient du commanditaire lui même, à savoir le Conseil Régional. Bien qu'il ne s'agisse que d'un élément du jeu, en fait toujours complexe, de contractualisations formelles et informelles, le cadre général de la démarche se trouve ainsi sensiblement modifié : au début des années 80, nous partons d'une « demande » du terrain et nous la mettons en phase avec une « demande » politique : de fait, la Mission promotion de l'emploi doit contribuer à la définition de nouveaux modes

---

<sup>31</sup> Les notions de commande et de demande ont ici la signification qui leur a été donnée en socianalyse. Elles renvoient à deux types de réalités, généralement confondues : d'une part, deux types d'acteurs sont concernés. La « commande » est exprimée par une personne ou un groupe (le commanditaire) ayant autorité à solliciter et à payer un intervenant et cet intervenant ; la demande est vécue plutôt qu'exprimée par l'ensemble des acteurs d'un *champ d'intervention* que les intervenants doivent identifier et qui peut dépasser largement le cadre strict de l'organisation commanditaire. La demande est ainsi « implicite », voire inconnue : la socianalyse postule de ce qu'elle renvoie toujours à un « état de crise et de conflit » qu'il s'agit justement d'analyser. le CRIDA partage cette conception mais refuse l'alternative selon laquelle il faudrait choisir entre l'exacerbation des conflits et leur occultation. En fait, la voie démocratique constitue une autre perspective qui vise à ce que les tensions fassent l'objet d'une mise en débat permettant l'élaboration de solutions provisoires négociées.

Le cadre limité de ce texte ne permet pas d'aborder la question importante de la contractualisation. En ce domaine, il y a cependant lieu de s'interroger, sur le fait que nous ne parvenions toujours pas à inclure les acteurs dans des contrats qui fonctionnent donc avec la production d'un « tiers exclus » ; d'autre part, un travail d'analyse plus poussé nous permettrait de mieux définir la nature des contrats ainsi établis. D'une certaine façon, on pourrait considérer qu'il s'agit d'une forme de « contrats dirigés » (tels qu'Alain Supiot les décrit). La question du cadre juridique, dans une démarche visant à développer le débat public, est centrale : la revendication d'un droit social à l'expérimentation, voire de la reconnaissance d'une représentation citoyenne par tirage au sort, apparaît nécessaire.

<sup>32</sup> Celle-ci accorde un FRILE dans des délais raisonnables. Ultérieurement, les aides complémentaires proviendront pareillement soit de l'administration centrale, soit des services déconcentrés de l'Etat : le financement d'un local est assuré dans le cadre de l'opération « été chaud » lancée au niveau national ; des CES sont accordés par la DDTE.

d'action ministérielle afin de répondre au problème de la progression du chômage. C'est la raison pour laquelle cette action est financée au titre d'une « expérimentation » : elle doit avoir valeur d'exemple. Ce principe est réitéré, quelques années plus tard, dans la convention passée entre l'ADSP et le Fonds Social Européen : l'ADSP s'y engage à mettre en oeuvre une *ingénierie participative de projet* supposant contractualisation de projet (avec construction d'un partenariat institutionnel et accompagnement contractualisé associant un opérateur technique), *opérationnalisation de projet* (articulant une étude participative d'opérationnalité et une ingénierie de formation), *évaluation formative*<sup>33</sup>. Ici, le FSE joue en instance « incitationnelle » : l'ADSP devra mener une campagne de sensibilisation, produire des outils d'accompagnement, organiser un réseau d'accompagnement... en d'autres termes, provoquer des « vocations » et participer à l'évolution des termes du débat dans l'hexagone. Dix ans plus tard, c'est une instance politique qui demande le concours du CRIDA pour une intervention *d'aide à la définition d'une politique régionale*.

Ces déplacements conduisent à deux questions : quel est le champ d'intervention du CRIDA ? Quel objet construit-il ?

La première question appelle un constat : le CRIDA est toujours intervenu dans des *configurations institutionnelles*. On sait que l'un des débats théoriques les plus importants concernant l'intervention porte sur le type de réalité qu'elle investit. Dans la tradition de la sociologie du travail, cette réalité est organisationnelle et elle est généralement confondue avec un établissement. Ceci pose aujourd'hui sans doute de nombreux problèmes puisque « l'établissement, comme je l'ai déjà mentionné, est une forme qui se transforme profondément, son unité tendant à disparaître -lorsque ce n'est pas l'établissement lui-même qui s'efface par virtualisation généralisée. La psycho-sociologie a axé l'intervention sur le groupe. Puis l'Analyse institutionnelle a proposé de distinguer l'institution de l'établissement afin de pouvoir examiner l'articulation entre le groupal, l'organisationnel et l'institutionnel. L'intervention tendait ainsi à viser un espace social beaucoup plus large que l'établissement tout en s'y encrant. Même dans le cas du CAES, le CICRA a dû immédiatement intervenir sur plusieurs fronts : lorsqu'on lit aujourd'hui le rapport final, on voit bien que l'accompagnement du projet des squatters implique d'intervenir aussi auprès des collectivités locales et du Ministère. Non pas que le CICRA se soit substitué au CAES pour mener certaines négociations, mais parce que le tissu institutionnel est en *interférence* constante avec cette réalité circonscrite et que les difficultés qu'elle rencontre tiennent pour une part aux pressions qu'elle subit : sans doute le CAES doit-il penser une série de problèmes internes mais il doit aussi faire face à un environnement qui, dans ses composantes hostiles comme, trop souvent, dans ses composantes favorables, se pose en obstacle de son existence même. Ainsi, les modalités mêmes d'intervention de l'Etat constituent un axe important d'investigation. En ce domaine, les « résistances au changement sont particulièrement fortes : le projet d'instituer une cellule de concertation inter-ministérielle à l'occasion de la mise en oeuvre de l'expérimentation financée par le Fonds d'Action Sociale (FAS) a pu être effectivement inscrite dans le cadre de ce projet mais il n'a jamais pu être mis en oeuvre !

Le processus de territorialisation des initiatives ne peut être aujourd'hui compris sans prendre en compte cette réalité qui le place dans des jeux inter-institutionnels. La volonté « partenarial » affichée par les politiques publiques conduit à provoquer des situations généralement paradoxales en ce sens que les incompatibilités institutionnelles y trouvent leurs plus sûrs espaces de repli et de blocage. Mais, indépendamment de ce fait, c'est toujours un *champ d'intervention élargi* qu'il convient de prendre en compte.

Ceci conduit à mieux aborder la seconde question qui est celle de *l'objet* sur lequel porte la recherche du CRIDA. Par delà la multiplicité des « terrains » explorés depuis près de deux décennies, c'est bien, comme en témoignent les nombreuses publications de cette équipe, la question de la cohésion sociale qui est posée, d'une cohésion inscrite dans la perspective de l'affirmation du sujet démocratique. De ce fait, chacune des

---

<sup>33</sup> Le lecteur aura noté la nature clairement gestionnaire du vocabulaire employé !

interventions participe, en réalité, du mouvement général de recherche impulsé par le CRIDA. Ceci ne réduit pourtant pas la singularité de chaque expérimentation à l'état de « cas » assimilables à tous les autres.

Deux éléments des méthodologies mises en oeuvre peuvent servir d'illustration à cette façon spécifique d'envisager l'imbrication de la recherche, de l'intervention et de l'engagement : l'usage des monographies et la pratique de la « restitution ».

La production de monographies constitue l'une des méthodes d'intervention et de recherche du CRIDA. Tout projet de création ou de consolidation d'un service de proximité suppose d'en cerner la genèse, les valeurs, les perspectives. Ce travail prend, selon les situations, des modalités diverses : au CAES, comme je l'ai déjà mentionné, l'essentiel du rapport final reprenait la chronologie de l'intervention elle-même, les problèmes rencontrés par l'accompagnement valant analyseur des obstacles socio-institutionnels qui s'opposent à ce type de projet. Une brève partie concerne cependant l'historique du lieu et de l'implantation de ses nouveaux occupants. La préparation de cette partie, relativement restreinte, avait joué un rôle très important dans le processus de mobilisation du groupe confronté à de fortes perturbations internes. Un tel effet intervient toujours : l'historicité constitue un enjeu dont A. Touraine a souligné l'importance au niveau de la constitution des mouvements sociaux. Ceci vaut pour les petits groupes qui renforcent ainsi leur identité collective, retrouvent des éléments d'intelligibilité de leur situation. A la JAB, ce travail de mémoire a été conduit à l'occasion d'une série d'entretiens semi-directifs conduits auprès de la dizaine de jeunes jouant un rôle central dans la dynamique de l'action ainsi qu'à la faveur d'un premier travail collectif engagé pour la production d'un document qui devait, ensuite être adressé aux élus locaux. Au cours de tels travaux, le projet est explicité, reformulé ; je me souviens qu'en menant les entretiens, j'avais été conduit à réviser totalement certaines des conceptions qui prévalaient alors, aussi bien dans la presse que dans les productions de spécialistes de la « deuxième génération » et qui interprétaient la constitution de leurs groupes comme témoignant d'une résurgence d'un « communautarisme tribal »<sup>34</sup>. Le rapport des jeunes marocains à la laïcité française exprimait une volonté de « vivre ensemble » qu'on ne pouvait assimiler à un tel repli.

Dans le cadre de l'action menée dans le Nord Pas de Calais, la production de monographies permet en outre d'aboutir à un travail comparatif particulièrement stimulant pour les acteurs : ceux là interviennent en effet dans des structures diversifiées. L'intervention du CRIDA vise à les accompagner dans une tâche de revalorisation de leurs compétences qui passe par la prise de conscience de la valeur actuelle de ces compétences. Marie France Gounouf qui mène l'investigation a en effet affaire à une population de femmes dont le travail est dévalorisé et qui tiennent généralement les difficultés qu'elles rencontrent comme l'expression de leurs propres incompétences ou des insuffisances du milieu où elles exercent. La réflexion engagée autour de leurs pratiques très concrètes, permet de comparer les situations, d'établir des typologies qui dépersonnalisent les échanges tout en dévoilant une partie des éléments structurels en cause. La monographie joue alors un rôle important dans la conquête d'une prise de parole qui modifie sensiblement les rapports entretenus avec les institutions. Car, de ce point de vue, la situation prend généralement l'une des caractéristiques suivantes : les élus et les administrations peuvent tenir les associations pour seules partenaires possibles en leur attribuant toutes les qualités démocratiques ou, à l'inverse, en invalidant totalement leurs pratiques ; les salariés des associations (qui n'ont pas toujours conscience, d'ailleurs, de travailler dans une association...) dévalorisent souvent leur action au point de ne jamais envisager d'en défendre les principes auprès des élus et des administrations. Revenir à des positions mieux informées de la réalité objective des situations est une des conditions préalables à la confrontation des points de vue.

La monographie a une autre utilité : les publications des membres du CRIDA s'appuient, sans toujours l'expliciter, sur cette masse considérable d'observations qui constituent à présent un corpus important. Plusieurs recherches ont usé de la méthode comparatiste. Ainsi avons-nous, par exemple, repris une série d'interventions réalisées à l'occasion de l'action expérimentale financée par le Fonds Social Européen, pour identifier trois types de constitution des services de proximité (services auto-générés, co-générés ou hétéro-générés) pour tenter de mieux comprendre les facteurs discriminants de leur mode ultérieur de

<sup>34</sup> Jazouli proposait des thèses allant en ce sens. C'est aussi en 1988 que Michel Maffesoli avait publié *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse* (Paris, Méridiens Klincksieck).

développement (Laville, Marchat, 1995). Cet important matériau est une précieuse réserve à partir de laquelle toute nouvelle intervention peut être référencée à une multitude de faits observés ailleurs.

Que faire des résultats d'une intervention, dûment consignés dans un rapport final ? Les contrats ou conventions prévoient bien sûr la remise de ces documents aux commanditaires. Avant ou après qu'il en soit ainsi (généralement, les commanditaires préfèrent que ce soit après !) le CRIDA estime toujours nécessaire de présenter ses travaux aux acteurs eux-mêmes. Ces séances de restitution présentent un intérêt certain : elles permettent à chacun d'échanger mais surtout de, prendre conscience de la valeur que l'on doit accorder à leur démarche. Pour les populations les plus silencieuses, l'expérience de cette prise en compte peut jouer un rôle considérable. Une fois encore : il ne s'agit pas là de jouer les « porte-parole » mais, en exposant un travail de recherche, de favoriser une « prise de parole ».

C'est qu'en effet le crida ne conçoit pas l'engagement dans le débat démocratique sous la seule forme de la délégation. Et c'est cette perspective qui fonde la singularité de l'intervention et de la recherche pour cette équipe.

## Repères bibliographiques.

Colin, B., Laville, J.-L., 1985, *Les perspectives de pérennisation des T.U.C. par la création de nouvelles micro-activités*. Etude pour le Secrétariat d'Etat à l'économie sociale et la Délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté.

Corpet, O., 1982, « Collectifs d'intervention et mouvements alternatifs » in *Communautés*. ASCOD.(62), oct. dec.

Corpet, O., Hersent, M., Laville, J.-L., 1986., « Le savoir sans privilèges, *Revue internationale d'action communautaire* (15-55), Montréal.

Eme, B., 1993, *Lecture d'Habermas et éléments provisoires d'une problématique du social solidariste d'intervention*, Paris, CRIDA-LSCI, CNRS.

Eme, B., 1987, en coll. avec Laville, J.-L., *Créations d'emplois et processus d'insertion dans les services de proximité*. Etude pour la Délégation à l'emploi et la Délégation interministérielle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Eme, B., 1991, « les services de proximité », *Informations sociales*, n° 13, aout-septembre.

Eme, Laville (dir), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

Gautrat, J., Houssin, J., Laville, J.-L., Mahieu, I., Marchat, J.-F., 1989 : *L'évaluation des pratiques de gestion participative dans les PME et les coopératives*, Paris, CRIDA/LSCI-CNRS-IRESCO.

Gounouf, M.-F., 1997, avec la coll. de Gardin, L., *L'aide à domicile dans le Nord. Formation, professionnalisation et qualité du service*, étude réalisée dans le cadre de la convention passée entre le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et l'URADAR associé à l'UDASSAD et à la FDADMR, Paris, : CRIDA-LSCI.

Laville, J.-L., 1984, « Le partage du savoir à l'épreuve ». *Autogestions* (17).

Laville, J.-L., 1990, « Economie et solidarité, pour une problématique du changement institutionnel, *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, vol. LXXXIX.

Laville, 1992 (a), « La création institutionnelle locale : l'exemple des services de proximité en Europe, *Sociologie du travail*, XXXIV, 3.

Laville, 1992 (b), « Pour de nouvelles solidarités en Europe : les services de proximité », *Esprit*, 1.

Laville, 1992 (c), *Economie et démocratie. Contribution à une approche sociologique de l'économie*, Thèse pour le doctorat de l'Institut d'études politiques de Paris, Fondation nationale des sciences politiques, cycle supérieur de sociologie.

Laville, J.-L., 1995, « Services de proximité et politiques publiques », *Cahiers du Centre d'Etudes et de l'Emploi*, 34, Les politiques publiques de l'emploi et leurs acteurs, Paris, PUF.

Laville, J.-L., 1996, avec la coll. de Michel, G., Berger, A., Du Tertre, C., Gadrey, J., Roustang, G., *Eléments pour une politique de développement des services de proximité*, rapport réalisé pour un appui technique auprès de la Mission « Assises Régionales pour l'Emploi et le Travail » et de la Direction de l'Action économique du Conseil Régional du Nord Pas de Calais, Paris : CRIDA-LSCI.

Marchat, J.-F., 1987, « les Boutiques de Gestion : une reproblématisation en actes de l'Economie Sociale », *Le fait coopératif et mutualiste (II), son rôle dans le développement régional*, Actes du 2<sup>e</sup> colloque pluridisciplinaire de Limoges 1984, Limoges, Trames.

Marchat, J.-F., 1989 : *L'apprentissage de l'expérimentation sociale, contribution à l'analyse et à la pédagogie institutionnelles de l'entreprise*, Thèse en Sciences de l'éducation (nouveau régime), Université de Paris 8.

Marchat, J.-F., 1995 : *Les services solidaires au microscope* (tome 1, 128p) et *Les services solidaires, un renouvellement pour la ville* (tome 2, 120p), en col. avec J.L. Laville, Paris, CRIDA, LSCI/CNRS, recherche commanditée par le Ministère du logement.

Marchat, J.-F., 1996, « Mise en place d'un service de proximité à Limoges : le cas de la JAB », in *Journée d'étude projets recherche-action, 29 mars 1996*, Institut des Sciences du Travail, Strasbourg, IRP, URS, ENSA, pp. 9-24.

Marchat, J.-F., 2000, « L'expérimentation sociale à l'épreuve de l'Etat-providence », *Revue du M.A.U.S.S.* (16), second trimestre.